

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2024

## **DELIBERATION N°2024/196**

PITER+ TERRES MONVISO – APPROBATION DU PROJET SIMPLE

« TERRES MONVISO + REA(C)TIVE »

### **Date de convocation : 11 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

#### **Nombre de conseillers :**

En exercice : **26**

Présents : **14**

Absent(s) : **12**

- dont suppléé(s) : **0**

- dont représenté(s) : **6**

#### **Résultat du vote :**

Votants : **20**

- dont « pour » : **20**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstentions » : **0**

#### **PRESENTS :**

Mmes **BARDIN** Régine, **JACQUES** Elisabeth, **OCCELLI** Chloé, **OKROGLIC** Dominique, **PIGNATEL** Agnès et **REYNAUD** Sandra.

MM. **BOUGUYON** Yvan, **CAPEL** Denis, **FORTOUL** Jacques, **GASTON** Arnaud, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel (*quitte la séance après le vote de la question n°20 et donne pouvoir à Chloé OCCELLI*), **OLIVERO** Albert (*quitte la séance après le vote de la question n°15*), **ORTUNO** Miguel, **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric et **TRON** Jean-Michel.

#### **ABSENTS EXCUSES :**

Mmes **ALLEMANDI** Florence, **BANCILLON BOË** Fabienne, **BLATTMANN** Sabine (*pouvoir à ORTUNO Miguel*), **DONNEAUD** Chantal (*pouvoir à FORTOUL Jacques*), **GARCIER** Clarisse et **GARCIER-RICHAUD** Hélène (*pouvoir à JACQUES Elisabeth*).

MM. **BARNEAUD** Christophe (*pouvoir à BOUGUYON Yvan*) et **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (*pouvoir à GASTON Arnaud*).

#### **ABSENTS :**

Mme **MATTERA** Wendy.

M. **ISOARD** Bernard.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme **BARDIN** Régine

## **OBJET : PITER+ TERRES MONVISO – APPROBATION DU PROJET SIMPLE «TERRES MONVISO + REA(C)TIVE»**

### **Exposé des motifs :**

La CCVUSP est partie prenante d'un important territoire transfrontalier de projets, les Terres Monviso. Elle y partage, avec treize autres partenaires français et italiens, les ambitions et les enjeux territoriaux qu'elle a inscrits dans un Manifeste des Terres Monviso, signé par tous début 2023. Ce territoire est structuré autour d'un Plan intégré territorial (PITER), instrument de mise en œuvre des actions de coopération transfrontalière financé par l'Union européenne

Avec l'ensemble de ses partenaires, la CCVUSP a candidaté à un second volet de financement de cette coopération transfrontalière franco-italienne, intitulé PITER+ Terres Monviso. Dans ce cadre, **une Stratégie de territoire a été déposée et approuvée par le Comité de suivi du Programme ALCOTRA**. Construite en commun par le partenariat, cette stratégie capitalise sur les réalisations du premier PITER et identifie, sur quatre ans et à moyen terme, les grands enjeux majeurs pour le territoire transfrontalier (gouvernance de la coopération ; transition des économies de montagne, tourisme, culture et patrimoine ; social, jeunesse et nouveaux habitants ; risques naturels et mobilité transfrontalière). Ceux-ci seront déclinés en autant de projets simples **pour un total de 7 125 000,00€** de dépenses éligibles pour l'ensemble du partenariat (enveloppe maximale disponible), financées à 80%.

**Deux premiers projets simples ont dès lors été déposés en cours d'année**, en phase 1 de candidature prévue par l'Autorité de Gestion du Programme ALCOTRA :

- **le Plan de Coordination et de Communication**, pour un budget fixé à 711 618,75 € de dépenses éligibles pour l'ensemble du partenariat (limitation par le Programme à 10% maximum du montant total de la Stratégie). Il a été **approuvé par le Comité de suivi du Programme ALCOTRA qui s'est tenu le 9 avril 2024**.

- **le Projet Terres Monviso + ATTRA(c)TIVE**, qui concerne l'attractivité du territoire et la transition des économies de montagne. Il se développera autour de deux grands axes de travail : la désaisonnalisation de l'offre touristique et le renforcement des secteurs économiques traditionnels de montagne. Porté par la Commune de Saluzzo (chef de file) et la Communauté de communes de Serre-Ponçon (coordinateur national technique côté français), il a été **approuvé par le Comité de suivi du Programme ALCOTRA du 7 novembre 2024**, pour un montant total de 2 137 750 €, dont un engagement de 216 250 € (soit un autofinancement de 43 250 €) sur trois ans pour la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon.

Le 23 avril, la phase 2 de candidature a été ouverte. Elus et techniciens ont travaillé à la rédaction de deux nouveaux projets simples : le projet Terres Monviso + PROA(C)TIVE et Terres Monviso + REA(C)TIVE.

**Le projet Terres Monviso + REA(C)TIVE** a pour ambition de répondre aux enjeux de la mobilité transfrontalière et de la gestion des risques naturels identifiés à la Stratégie. Porté par le binôme Union de montagne Valle Stura (chef de file) / Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (coordinateur national), il s'articule autour de deux axes de travail liés aux risques présents sur le territoire :

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

- **les risques liés à la route et la sécurisation de la mobilité transfrontalière** : capitalisant sur les réussites du projet RIS[k] du précédent PITER 14-20, cet axe développera des actions principalement autour de la définition d'un système d'information transfrontalier (évolution du modèle InfoRoute français et intégration italienne) et du développement de dispositifs pour l'information des usagers ;
- **les risques liés à l'eau et à l'hydrogéologie avec la prévention et gestion des urgences** : ce second axe priorisera le développement d'une culture commune du risque sur le territoire transfrontalier (sensibilisation des populations, formation des professionnels et volontaires), le partage et l'échange de bonnes pratiques en matière de surveillance des zones critiques, d'entretien des territoires, de partage de données (météo, bassins versants) et de systèmes d'alertes, et l'expérimentation de solutions de prévention (méthodes, instruments, planification, gestion des laves torrentielles, utilisation et renaturation des zones en bordure de cours d'eau).

Outre le binôme Union de montagne Valle Stura (chef de file) et la Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (coordinateur transfrontalier), le partenariat comptera également comme partenaires, côté français, la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, celle de Serre-Ponçon ainsi que le Parc naturel régional du Queyras et les Départements des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes. Côté italien, il comptera les Unions de montagne Valle Maira et Comuni del Monviso, associées aux Unions de montagne Valle Varaita, Valle Grana et Barge-Bagnolo, la Province de Cuneo et la Fondazione Agrion.

Le montant total du projet transfrontalier RE(A)CTIVE est estimé à 2 137 793,75 € :

« Terres Monviso + Rea(c)tive » - PITER+	
Plan de financement pour l'ensemble du partenariat	
Total du budget du projet (coûts directs et forfaitaires)	2 137 793,75 €
Subvention FEDER 80%	1 710 235.00 €
Autofinancement (ou contreparties nationales italiennes) 20%	427 558,75 €

Partenaire au projet, la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon mènera des actions au titre de sa compétence « *Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement* » (GEMAPI) et au titre de sa Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne (STePRIM). Précisément, les actions portées par la CCVUSP sont les suivantes :

**Contrôle de premier niveau – 5000 €** : il s'agit d'assurer les paiements de l'organisme certificateur des remontées de dépenses.

**Initiatives de sensibilisation de la communauté Terres Monviso – 10 000 €** : événements grand public sur le multirisques (hors scolaires).

**Systemes de surveillance des zones et infrastructures critiques – 40 000 €** : évolution des appareillages Cam Flow (stations hydrauliques) de mesures des débits.

**Etude et actions relatives à l'utilisation des sols dans les zones bordant des cours d'eau et identification de solutions de renaturation - 55 000 €** : il s'agira de conduire d'abord une étude d'identification des secteurs prioritaires pour la renaturation des zones de ripisylve puis de mener des actions de gestion de la ripisylve visant à maîtriser la dynamique du pin.

**Identification des systèmes de détection et prévention des phénomènes de chutes de blocs – 90 000 €** : cette opération visera à la sécurisation de l'échelle de Tournoux.

**Ainsi, l'engagement financier de la CCVUSP en tant que partenaire du projet s'élèvera à 250 000 €, dont 200 000 € de coûts directs et 50 000 € de coûts forfaitaires générés.**

La candidature pour le projet Terres Monviso + Re(c)tive a été déposée par le chef de file à l'échéance du 3 décembre 2024 autorisée par le Programme.

Entendu l'exposé,

Le conseil communautaire,

**VU** la décision du Comité de suivi ALCOTRA, par consultation écrite clôturée le 10 juillet 2024 et notifiée le 05 août 2024, approuvant le Projet de Coordination et de Communication PITER+ 2021-2021 des Terres Monviso, dont la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras est le chef de file ;

**VU** l'appel à candidatures pour les projets simples des Plans Intégrés TERRitoriaux (PITER+) 2021-2027 lancé par le programme INTERREG ALCOTRA le 23 avril 2024 et le dépôt au fil de l'eau des candidatures aux échéances des 2 juillet 2024, 3 septembre 2024 et 3 décembre 2024 ;

**CONSIDERANT** les ambitions et enjeux territoriaux transfrontaliers des Terres Monviso inscrits au Manifeste des Terres Monviso signé au col de Larche le 2 février 2023, qui a renforcé la volonté des signataires d'approfondir la coopération transfrontalière et la coordination de politiques publiques sur les territoires partenaires ;

**CONSIDERANT** l'importance de faire de la gestion des risques naturels des axes de travail prioritaires à court, moyen et long terme ;

**CONSIDERANT** l'opportunité de répondre à ces enjeux dans le cadre des projets simples attachés au dispositif des Stratégies Territoriales Intégrées PITER+ du programme INTERREG ALCOTRA

**CONSIDERANT** l'information transmise aux membres de la commission Environnement réunis le 10 décembre 2024 ;

**VU** l'avis favorable de la commission Attractivité du Territoire réunie le 10 décembre 2024 ;

Sur proposition d'Agnès PIGNATEL, vice-présidente en charge de l'attractivité du territoire, Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** la participation de la CCVUSP au partenariat du projet simple Terres Monviso + Re(a)ctive ;
- **ACCEPTE** la désignation, par le partenariat du projet, du Consorzio Monviso Solidale au rôle de chef de file et de la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon au rôle de coordinateur national de la partie française ;

- **APPROUVE** le montant total de l'opération « Terres Monviso + Rea(c)tive » estimé à 2 137 793,75 € et bénéficiant d'un taux d'intervention de 80% de FEDER, avec l'engagement financier de la CCVUSP dans le projet à hauteur de 250 000 € sur trente-six mois, selon le plan de financement suivant :

« Terres Monviso + Proa(c)tive » - PITER+			
Plan de financement pour l'engagement de la CCVUSP			
DEPENSES		RECETTES	
Coûts directs	200 000 €	Subvention FEDER 80%	200 000 €
Coûts forfaitaires générés	50 000 €	Autofinancement 20%	50 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>250 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>250 000 €</b>

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter toute subvention publique liée à l'opération, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à sa réalisation, à lancer les marchés publics et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget principal de la CCVUSP

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Mme Elisabeth JACQUES.

Signature :